

DEPARTEMENT DES
VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON DU
THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSSANG

Séance du 17 décembre 2020

Date de convocation : 10 décembre 2020

Nombre effectif et légal des membres
du Conseil Municipal **15**

Nombre de membres en exercice
actuellement **15**

Nombre de membres présents à la
séance **12**

Nombre de membres ayant signé la
délibération **12**

Extrait affiché le :
18 décembre 2020

Expédié à la Préfecture le :
18 décembre 2020

**N° DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS :**

163/2020

OBJET :

DOMAINE ET PATRIMOINE

Aliénations

Lotissement « Le Pré du porc » -
tarif, règlement et cahier des
charges

**DELIBERATION RENDUE
EXECUTOIRE**

Transmise à la Préfecture le :
18 décembre 2020

Publiée ou notifiée le :
18 décembre 2020

DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME

Le Maire,
Bachir AÏD

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de BUSSANG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, en session ordinaire.

Étaient présents :

M. Bachir AÏD, Maire ; MM. et Mmes Pascale SPINNHIRNY, François ROYER, Sylvie LOHNER, Adjoints ; MM. et Mmes Solange GUTKNECHT, Francis VALDENAIRE, Nathalie LATIMIER, François PARMENTIER, Carole PEREZ, Anita LUTRINGER, Patrick LECLERC, Lorraine SCHMITTLIN, Conseillers Municipaux.

Excusés :

MM. et Mme Manuel FIGUEIREDO, Alexandre LUTENBACHER et Sonia FIGUEIREDO, Conseillers Municipaux.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du même Code, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Carole PEREZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

Conformément à l'alinéa 2 du même article, Mademoiselle Marjorie BOZZOLO, Secrétaire de Mairie, a été choisie comme Secrétaire Adjointe.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de création du lotissement « Le Pré du Porc » ont été réceptionnés récemment et il conviendrait aujourd'hui de définir les conditions de vente et d'occupation du site.

Aussi, il donne lecture du projet de règlement et de celui de cahier des charges du lotissement aux membres de l'Assemblée.

Il ajoute qu'il conviendra de fixer le prix de vente du mètre carré au tarif de 40,00 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Conformément à l'avis émis par la Commission « toutes confondues » lors de sa séance en date du 12 décembre 2020,

APPROUVE le règlement de lotissement tel que rédigé,

APPROUVE le cahier des charges tel que rédigé,

FIXE à 40,00 € TTC le prix de vente au m2 des parcelles de terrain du lotissement « Le Pré du Porc »,

CHARGE Monsieur le Maire de donner à cette décision la suite qu'elle comporte ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y relatifs.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES
DELIBERATIONS



Bachir AÏD

BACHIR AÏD
2020.12.18 13:34:11 +0100
Ref:20201218_114003_1-1-0
Signature numérique
le Maire